

<http://www.cpalb.fr/inquietudes-au-bord-du-lac>

Inquiétudes au bord du lac



- Le lac du Bourget - Les nouvelles du lac -



Date de mise en ligne : dimanche 14 mai 2017

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Article tiré de l'Hebdo des Savoie n°958 du jeudi 27 avril 2017.

La mairie de Brison Saint Innocent tire le signal d'alarme. Face aux risques d'avoir une hausse du fret ferroviaire sur la ligne historique qui longe le lac, elle a pris une résolution contre. Les dangers sont réels sur l'environnement et les répercussions non négligeables sur la population.

Non à l'augmentation du fret sur la ligne historique

La mairie de Brison Saint Innocent tire le signal d'alarme. Dernièrement, elle a pris une résolution contre le risque d'augmentation du fret ferroviaire sur la ligne historique qui passe en Chautagne, puis par le long du lac pour rejoindre Aix et traverser ensuite l'agglomération de Chambéry.

C'est l'organisation par la Région d'une journée d'échanges sur le transport de marchandises en Auvergne Rhône-Alpes, où a été abordée la mise en oeuvre d'une solution de ferroutage sur la ligne historique entre Ambérieu et l'Italie, qui a mis le feu aux poudres. Le maire, Jean-Claude Croze réagit :

« C'est une grande inquiétude pour nous. Ce projet aura comme conséquence d'amener sur le territoire de Grand Lac un flux ferroviaire de transport de fret qui n'existait pas, ni par rail ni par route, alors que ces dernières années il avait plutôt tendance à ralentir. Le concept de ferroutage est sans doute pertinent pour la traversée des Alpes mais l'impact sur notre territoire est d'importance en raison, d'une part du milieu sensible traversé, le lac du Bourget, et d'autre part de l'importance de la population touchée. »

Il précise concernant le lac : « la ligne qui le borde est potentiellement dangereuse en raison des masses rocheuses instables surplombant la voie. La commune de Brison Saint Innocent, après avis d'expert, a d'ailleurs dû rendre inconstructible des parcelles du hameau de Brison en raison de cette instabilité, sachant que la voie ferrée est en aval de ces parcelles. Le transport de matières dangereuses est de plus interdit aux poids lourds le long du lac. Mais ces mêmes poids lourds vont se retrouver sur des wagons au même endroit. C'est aberrant. Qu'advierait-il si des rochers devaient précipiter quelques wagons dans le lac avec les risques de pollution que cela peut engendrer ? Il ne faut pas oublier que le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France, un grand réservoir qui alimente en eau potable Aix les Bains et les communes avoisinantes. L'impact sur la faune et la flore pourrait être aussi désastreux avec les conséquences que l'on peut imaginer sur les activités associées : pêche, nautisme, tourisme à€! Une hausse du fret ferroviaire n'est d'ailleurs pas dans l'esprit voulu Aix-les-Bains Riviera des Alpes. »

En termes de danger, il ajoute : « La courbe de Grésine extrêmement resserrée repose sur un remblai dans le lac dont les talus se détériorent au fil du temps. De plus entre la Chautagne et Chambéry, la voie est traversée par une dizaine de passages à niveau dont la dangerosité n'est plus à démontrer, en répercussion directe sur la population, le maire insiste sur les nuisances sonores qui seront également à prendre en considération ainsi que la gêne au trafic routier par la succession des passages à niveau en particulier pour les Chautagnards travaillant sur le bassin aixois ou chambérien.

Fort de ce constat, il déclare :

"L'étude de la mise en sécurité de la ligne et son intégration environnementale sur le territoire de Grand Lac devrait impérativement être réalisée et chiffrée avant même que le premier train ne circule, et le phasage des aménagements préconisés planifié en fonction de la montée en charge des futures navettes ferroviaires entre la France et l'Italie. Il ne s'agit pas d'être contre le ferroutage en tant que tel, ni égoïste en voulant que les trains ne passent pas chez soi, mais chez les autres. Par contre, il faut être logique, la ligne historique n'est pas prévue pour ça. »

Jean-Claude Croze a alors écrit au Préfet, et maires dont les communes sont sur le tracé, ainsi qu'au président de Grand lac afin de faire bloc tous ensemble.

Sébastien Pignier-Tracol



La ligne historique passant pratiquement au ras de l'eau

Dominique Dord, député maire et président de Grand lac « La priorité est la sécurisation de la ligne »

Interrogé, Dominique Dord s'exprime et prend position : « Je suis ravi que les élus du territoire se mobilisent sur ce sujet que je suis depuis 20 ans. Au fond l'actualité est relancée aujourd'hui par le débat régional sur le transport de marchandises avec l'éventualité que le Lyon Turin ne se fasse pas ou en tout cas pas avant des dizaines d'années, ce qui fait dire à la Région qu'il ne faut pas attendre et qu'il faut agir. Sur le sujet nous avons ainsi deux hypothèses qui nous amènent aux mêmes résultats. La première est que le Lyon Turin ne se fasse pas et que peut-être la SNCF arrive à remettre plus de trains sur la ligne historique. La seconde est que le Lyon Turin se fasse, ce dont je doute et que je crois inutile et très coûteux. Dans ce cas, je reste persuadé que la ligne historique ne sera quand même pas fermée. C'est pour cela que je répète depuis des années que la priorité doit être la sécurisation de la ligne historique qui doit être couverte, carénée pour qu'au fond les trains disparaissent du paysage et qu'on ne les entende plus. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et c'est regrettable, surtout que des procédés existent, notamment dans les grands pays alpins, en Autriche et en Suisse. Le coût serait de plus 100 fois moins cher que de faire une ligne nouvelle Lyon Turin.

Bien que nous ayons peu de moyens pour agir, j'encourage toutes les communes à se mobiliser. Je suis solidaire avec elles. Grand Lac tout comme Chambéry Métropole Coeur des Bauges est en première ligne sur le sujet. Notre agglomération va prochainement se positionner dessus. Notre vice-présidente, Marie-Claire Barbier fera prendre une résolution à la commission lac qu'elle préside. »